



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 126936

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les propositions exprimées par le club des Villes et territoires cyclables pour faire du vélo l'outil de mobilité durable et équitable des territoires. Soulignant que la démarche initiée en avril 2006, qui a abouti à des mesures réglementaires importantes mi-août 2008, marque aujourd'hui le pas, les membres de ce club indiquent qu'il s'agit d'adopter à présent les mesures validées depuis plus de deux ans et d'engager de nouveaux chantiers ainsi que des actions de communication sur ces évolutions et il souhaite notamment que soit relancée la démarche "code de la rue". Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce propos.

Texte de la réponse

L'engagement de l'Etat en faveur du vélo a connu une accélération importante dans le courant de l'année 2011. Le groupe de travail installé par le ministre chargé des transports en juillet 2011, et présidé par le député Philippe Goujon, a en effet présenté un grand nombre de propositions qui ont permis d'élaborer un « plan national vélo » rendu public le 26 janvier 2012 au cours des premières Rencontres nationales du vélo. Les mesures contenues dans ce plan ont pour objectif de faire passer la part modale du vélo de 3 % aujourd'hui à 10 % en 2020 pour les déplacements quotidiens. La relance de la démarche « code de la rue » figure en bonne place dans les initiatives à privilégier par les collectivités territoriales. La publication de l'arrêté du 12 janvier 2012 qui introduit une nouvelle signalisation permettant aux cyclistes, à certains carrefours et sous réserve de la priorité accordée aux autres usagers, de tourner à droite ou, s'il n'y a pas de voie à droite, d'aller tout droit alors que le feu est rouge, est un exemple parmi d'autres de la volonté de l'Etat de favoriser la démarche « code de la rue ».

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126936

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 816

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3993